



acto

TERRE DE DIATOMÉE FOURMIS - PUCES PUNAISES DE LIT - POUX ROUGES

POUDRAGE INTÉRIEUR,
TERRASSE ET ABORDS
DE LA MAISON



PROTECTION LONGUE DURÉE

acto

TERRE DE DIATOMÉE FOURMIS - PUCES PUNAISES DE LIT - POUX ROUGES

ACTO Terre de diatomée fourmis - puces - punaises de lit - poux rouges élimine les insectes rampants par contact : la terre de diatomée, composée de fossiles d'algues microscopiques très coupants, ressemble à de petits cristaux de verre tranchants qui entraînent l'élimination des graisses de la cuticule et la déshydratation des insectes. Les insectes meurent en quelques jours. Efficace également sur blattes, cafards, poissons d'argent, cloportes, etc. Protection longue durée : 2 à 3 semaines.

MODE D'EMPLOI :

Épandre régulièrement et sans excès la poudre sous forme de bandes de 2 cm de large sur les zones à protéger, le passage des insectes.

Fourmis : saupoudrer sur les terrasses, les abords de la maison, ou directement sur la fourmilière.

Puces, punaises de lit : saupoudrer le long des murs, derrière les placards, dans les coins, dans les fissures, etc.

DOSE D'EMPLOI :

5 à 10 g par mètre linéaire, sur une largeur de 2 cm.

RECOMMANDATIONS :

Traiter les endroits non accessibles aux enfants et aux animaux. Ne pas épandre sur les végétaux. Ne pas balayer la poudre pour préserver son action. Stocker le produit à l'abri de l'humidité et à l'écart de la chaleur.

Type de préparation :

Poudre pour poudrage (DP) insecticide (TP18).

Composition en % (m/m) :

Dioxyde de silicium/Kieselguhr (CAS n°61790-53-2) 99,9 % et Géraniol (CAS n°106-24-1) 0,1 %.

N° de lot et date de péremption :

voir indications sur l'emballage.

ACTO TERRE DE DIATOMÉE

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH208 Contient du géraniol. Peut produire une réaction allergique.



ATTENTION

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

UFI : T71W-AFC4-8X31-7QQ3

MASSE NETTE :

100 g

SOJAM

2, Mail des Cerclades
CS 20808 Cergy
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 02 46 60 - contact@sojam.fr

TERRA 5

Info
utilisateurs

La terre de diatomée (dioxyde de silicium) est extraite de carrières et raffinée mécaniquement sans transformation chimique.



3 361670 120069